

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023 A 19H

La réunion du Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE, convoqué par le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (art. L. 283), s'est tenue à l'Hôtel de Ville en séance publique le vendredi 9 juin 2023 à 19h.

Présidée par M. le Maire, Franck Vernin, les Adjoints au Maire et les Conseillers Municipaux étaient présents (28) ou excusés représentés (7). Après la désignation de Mme Sylvie Rigault en qualité de Secrétaire de séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	<b>Désignation du Secrétaire de Séance</b> : adopté à l'unanimité
2	<b>Désignation des délégués de droit du Conseil Municipal et élection de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs</b> Dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, <b>tous les conseillers municipaux en exercice (35) sont délégués de droit.</b> L'arrêté préfectoral n°2023 DRCL-BDE 009 du 10 mai 2023 indiquait à l'annexe 3, concernant les communes de 9 000 à 30 799 habitants, le mode de scrutin (scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel) et le nombre de suppléants à élire (9). Pour la liste Le Mée pour vous, Le Mée pour tous (28 suffrages obtenus) : <b>8 suppléants obtenus.</b> Pour la liste Rassemblés pour Le Mée (7 suffrages obtenus) : <b>1 suppléant obtenu.</b> Un exemplaire du procès-verbal a été affiché aussitôt après sa clôture sur le panneau d'affichage de la mairie et un autre exemplaire, destiné au Préfet, a été remis à la commune chef-lieu du canton, avec toutes les autres pièces annexées le lundi 12 juin 2023.
3	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2023</b> : adopté à l'unanimité <b>Projet d'augmentation de capital de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Les Foyers de Seine-et-Marne (FSM) réservée à Antin Résidences et modifications statutaires subséquentes – Approbation de l'avenant n°1 au pacte d'actionnaires de référence et de l'avenant n°1 au pacte de contrôle conjoint</b> : adopté à l'unanimité <b>Approbation</b> de l'augmentation de capital de FSM par apport en numéraire par voie d'émission de 15 625 000 actions nouvelles de 0,32 euros de valeur nominale. <b>Approbation</b> de la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'ANTIN RESIDENCES unique souscripteur. <b>Approbation</b> des modifications statutaires de l'ESH FSM subséquentes à l'opération d'augmentation de capital. <b>Approbation</b> de l'avenant n°1 au pacte d'actionnaires de référence de l'ESH FSM du 31 décembre 2020, ci-annexé. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au pacte d'actionnaires de référence du 31 décembre 2020, ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents. <b>Approbation</b> de l'avenant n°1 au pacte de contrôle conjoint de l'ESH FSM du 31 décembre 2020, ci-annexé. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au pacte de contrôle conjoint du 31 décembre 2020, ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.
4	<b>Questions diverses</b>

Avant de clore la réunion, M. Vernin a répondu aux questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 19h47. M. le Maire a ensuite donné la parole au public qui n'avait pas de questions.

Franck Vernin  
Maire



Sylvie Rigault  
Secrétaire de séance  
Conseillère municipale déléguée aux  
Aînés et à l'Intergénérationnel



Appelé le 16/06/2023.